CHRU
HÔPITAUX DE TOURS

Direction des Ressources Humaines et des Écoles
Département Recrutement et Développement des Ressources Humaines
Secteur concours

Référence : ASMDL/MLM/EW/DB/26/C-397

Tours, le 16 novembre 2026

DIFFUSION
Services médicaux ☑
Autres services ☑

Origine : Direction des Ressources Humaines et des Ecoles
Communication : Tous personnels

NOTE DE SERVICE N° 2026 – 044

OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES d'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF SPECIALITE ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL.

Un **concours sur titres** pour le recrutement **d'Assistant Socio-Educatif branche Assistant de Service Social**, est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS : 05 POSTES
CENTRE HOSPITALIER LUYNES JEAN PAGES : 01 POSTE
CENTRE HOSPITALIER DE CHINON : 02 POSTES

Qui est concerné ?

Les personnels des corps mentionnés à l'article 1er du décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif sont recrutés par concours sur titres organisés par l'autorité investie du pouvoir de nomination et ouverts pour le corps des assistants socio-éducatifs dans la spécialité d'assistant de service social, aux candidats réunissant les conditions prévues aux articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'action sociale et des familles, donnant droit au titre d'assistant de service social et permettant d'en exercer l'activité.

Pour s'inscrire :

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet **Vie professionnelle < Carrière < Nos concours** et sur le site internet du **CHRU – Nous rejoindre**. Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Recrutement / Fidélisation et Promesse Employeur – Secteur Concours (Postes : 7.46.14 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00).

Documents à fournir :

A l'appui de sa demande, le candidat au concours sur titres doit joindre les pièces suivantes :

1) Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas d'un concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;
2) Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
3) Les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné aux articles 4 des décrets du 4 février 2014 susvisé, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
4) Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
5) Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
6) Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
7) Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).

Le concours sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

La phase d'admission : La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :
- la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné et à l'emploi concerné pour les assistants socio-éducatifs ;
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

La phase d'admission : consiste en une épreuve d'un entretien avec le jury.
L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.
La durée de l'entretien est de vingt minutes.
L'épreuve d'admission est notée sur 20.

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le lundi 18 janvier 2026 à 12h00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Madame Le Mée – Directrice Adjointe des Ressources Humaines - Département Développement Professionnel - Secteur Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site des Ecoles du CHRU de Tours - 2 Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

A Tours, le 16 novembre 2026

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et des Ecoles,



Marie LE MEE